



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU LUNDI 09 DECEMBRE 2019
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE

Elus présents :

Monsieur le Maire, Véronique Clévy, Marie Christine Dayve, Gilles Grandjacques, Nathalie Deschamps, Serge Ducroz, Alain Delachat, Michel Stropiano

Services municipaux présents : Marc Sirop, Gwendoline Jagot, Catherine Trespeuch

Excusés : Céline Coletto Blanc Gonnet, Laurent Claudel, Didier Josèphe

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à ce rendez-vous biennuel entre la municipalité et les habitants de Saint Nicolas de Véroce

Reconstruction du télésiège des Chattrix :

Les travaux se terminent. Enedis n'avait pas compris que la démolition de l'ancien transformateur conditionnait la construction du nouveau bâtiment. Désormais le problème est réglé. L'installation fonctionnera dans les temps et l'inauguration est prévue le 18 janvier 2020.

Des navettes 8 places, plus mobiles et plus faciles à manoeuvrer, vont tourner en permanence entre le carrefour de véroce jusqu'au village des Plans afin notamment de permettre aux skieurs de retourner au village. Plusieurs arrêts ont été créés.

Jean Claude Jacquemoud a demandé si les navettes pouvaient descendre jusqu'aux Combes. Cela semble difficile, d'une part parce qu'il faut trouver une aire de retournement, d'autre part parce qu'il s'agit dans un premier temps de relier le nouveau télésiège des Chattrix et le centre du village de Saint Nicolas de véroce.

Concernant le terreplein en face du télésiège, Monsieur le Maire tient à préciser que c'est la STBMA qui a négocié avec les propriétaires et qu'en aucun cas la commune n'a envisagé un seul instant d'acheter ces terrains.

Inauguration de la Chapelle des Chattrix

Monsieur le Maire remercie la copropriété qui se trouve juste à côté de la chapelle pour avoir accepté de céder gracieusement du terrain afin que la commune soit propriétaire des abords autour de la chapelle, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Programme de rénovation des Chapelles :

La restauration des chapelles des Plans et des Chattrix est terminée.

La Région AURA a donné son accord de principe pour financer - à hauteur de 450 000 euros par an - une partie de la rénovation des chapelles qui se trouvent sur le sentier du baroque. Il s'agit des chapelles du Gollet, la Combe, Véroce, Cupelin et Champoutant

Monsieur le Maire précise que les chapelles ne sont ni inscrites ni classées aux Monuments Historiques mais que la commune va tout de même demander à la DRAC des conseils en matière de restauration.

Parallèlement, une autre ligne budgétaire permettra de restaurer les œuvres à l'intérieur.

Il se réjouit que ces restaurations permettent de proposer aux vacanciers des activités culturelles complémentaires au ski.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Tri sélectifs

La CCPMB, qui a la compétence ordures ménagères depuis 2013, a réalisé la modification du point de tri sélectif des Chattrix, et va entreprendre la création d'un autre à l'autre extrémité du village. Un masque végétal sera planté par la suite.

L'installation de ces Moloks est rendus nécessaire afin d'uniformiser ce type de collecte qui permettra la suppression de celle traditionnelle. Par ailleurs, il semble nécessaire de vérifier que la section des ouvertures soit bien en correspondance des besoins pour les usagers.

Cimetière de Saint Nicolas de véroce

Il n'y a plus aucune concession disponible à Saint Nicolas contrairement à Saint Gervais où de nombreuses concessions se sont libérées.

La commune est tenue de respecter un règlement sanitaire très strict mais le dossier progresse. Il s'agira d'un cimetière simple et évolutif. Il faudra tenir compte notamment du rocher sur lequel l'église est également construite.

Monsieur le Maire explique que le cimetière de Saint Nicolas est prioritaire mais que le budget communal ne peut et ne pouvait supporter une dépense de plusieurs centaines de milliers d'euros uniquement pour ce dossier ainsi que le proposait le devis initial présenté.

Il précise – à titre d'information – que le budget annuel de la commune exclusivement en travaux nouveaux atteint environ 2,5 millions d'euros et qu'il faut donc mettre en adéquation les montants des opérations avec les besoins

Stationnement « 15 minutes » devant le chalet de l'ESF

Viviane Grangenet demande s'il est possible de matérialiser au sol deux places de type « stationnement 15 minutes » - Michel Medici, directeur de l'ESF de Saint Nicolas et Monsieur le Maire ont déjà évoqué cette possibilité. L'assemblée est d'accord pour transformer les quatre places de parking devant l'ESF en « arrêt 15 mns ».

- Prévoir un arrêté municipal.

Borne à eau sous la grenette

Elle est prévue pour remplacer le bassin qui a été supprimé et permettre aux randonneurs de s'approvisionner en eau. Un système identique vient d'être mis dans le parc thermal du Fayet à proximité du nouveau chalet d'accueil.

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assistance sur le fait que contrairement à ces bornes (eau potable), les fontaines qui coulent à Saint Gervais fonctionnent pour la plupart en circuit fermé (eau non potable).

Construction du chalet du ski club

L'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communal fait l'objet d'une procédure de marché public pour les travaux.

Restitution du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Fin novembre, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a transmis son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune pour les exercices 2012 à 2017. Conformément à la procédure, le rapport sera présenté au Conseil municipal du 18 décembre prochain.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Contentieux engagés contre la commune

Monsieur le Maire fait le point sur les récentes décisions du Tribunal Administratif de Grenoble suite aux recours engagés contre la Commune.

Plan Local d'Urbanisme : Huit recours ont été déposés en vue d'obtenir l'annulation de la délibération prise en novembre 2016 pour la révision n°2 du PLU. Les requérants sont M. Jean-Bernard Delachat, le Mouvement Ecologique de la Haute-Vallée de l'Arve (représenté par M. Denis Nouvellement) et la SCI du Fréney (représentée par M. Roger Mabboux), M. Mme Stéphane Grandjacques et Nature and Lodge, MM. Daniel et Laurent Duffoug-Favre, Mme Florence Duffoug-Favre, la SAS Mont-Blanc Immobilier, la SC des Chalets de Pierre Plate, la SARL Florani, M. François LAMY, l'Indivision Raffin, la FRAPNA Région et Haute-Savoie.

Seuls trois recours ont été retenus par le Tribunal. Le PLU est donc conforté pour l'essentiel. Les trois zones qui font l'objet d'une annulation partielle sont les Bêtasses, l'Essey et en raison de la présence de zones humides figurant dans le document établi imposé par l'Etat, vers le camping des Dômes de Miage où une contre-expertise demandée par les propriétaires a mis en évidence l'absence de zone humide).

- Demande d'annulation du Conseil municipal délocalisé à Saint Nicolas de véroce le 12 juillet 2017 : Le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté le recours considérant que la séance annuelle avait été fixée par délibération dès 2014, qu'elle se tenait régulièrement et qu'elle était clairement annoncée dans la convocation.

Monsieur le Maire tient à préciser que si Monsieur Duffoug Favre avait été suivi par le Tribunal, cela aura annulé toutes les délibérations prises lors de la séance de juillet 2017 et notamment le renouvellement de la concession des remontées mécaniques et la modification du PLU.

Il indique par ailleurs que Monsieur Laurent Duffoug Favre, dans le cadre d'un recours personnel pour faire annuler le PLU, arguait également que la délibération d'approbation de la révision n°2 était entachée d'illégalité en raison de la délocalisation des conseils municipaux au Fayet ou à Saint-Nicolas de Véroce. Cet argument a été rejeté par le tribunal le 31 octobre 2019.

Toujours concernant le PLU, une modification est en cours concernant le secteur AUBb du Bettex pour y faire figurer la zone humide répertoriée ce qui permettra d'éviter une annulation partielle sur ce secteur et de prendre en compte la zone humide. Le Tribunal doit statuer prochainement.

Goudronnage de la route de Nant blanchet

Un enrobé neuf a été réalisé cet automne. Mr Durindel s'interroge quant à la responsabilité des chantiers privés qui ont occasionné des détériorations, préalablement au nouveau tapis. Monsieur le Maire indique que les tribunaux considèrent de plus en plus que les dégradations de la voirie occasionnées par des privés doivent être payées par les responsables et non la collectivité. Toutefois, la collectivité doit en apporter la preuve, ce qui est quasiment impossible.

A titre d'exemple, Monsieur le Maire fait état de l'enrobé refait par Eiffage au Fayet, rues de la Poste et de la Gare, suite à une malfaçon et un contentieux gagné par la Commune. Le syndicat SM3A a décidé de refaire des seuils dégradés dans le lit du Bonnant. La collectivité ne pourra en conséquence satisfaire une demande de transit sur les voies nouvellement réparées.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Secteur du Deschappieux

Le chemin, depuis le plateau de la Croix, a été endommagé par les travaux du télésiège. Un courrier va être adressé à la STBMA pour qu'une réfection soit réalisée au printemps

Secteurs du Planey /Carteyron :

Des trous se sont à nouveau formés du fait d'une mauvaise évacuation des eaux de surface. Les services interviendront dès que possible

Chemin des Communaux : Les aires de croisement réalisées cet automne pourraient être améliorées pour donner plus de confort aux usagers

Déneigement impasse de la Fontanette : La neige dégagée de la route était auparavant entreposée en contrebas, là où s'élève désormais le chalet des saisonniers de l'hôtel d'Armanette. Les services de la VH devront prendre en compte cette situation

Activités et événements prévus cet hiver par l'Office de Tourisme :

- Des activités Chiens de traîneaux au Plateau de la Croix
- Deux circuits de ski de randonnée créés au départ des Chattrix.
- Un voyage de presse à Saint Nicolas à l'occasion de l'inauguration du télésiège des Chattrix
- Mémorial Dominique Coulmy le 5 avril organisé par le club de télémark du Val Montjoie

Panneaux de signalisation:

Etre attentif aux directions notamment vers le Planey et les Hochettes – Prévoir de modifier les panneaux. A voir auparavant avec René Grandjacques et Marc Rigole.

Par ailleurs, des panneaux de rue sont manquants au niveau du village des Plans et de la route des Geais

Véhicules le long du mur de la Chapelle des Chattrix : des véhicules se garent le long du mur – Prévoir une installation provisoire afin de les en empêcher. Envisager un aménagement définitif au printemps.

Parking des Chattrix

La partie basse du parking est publique mais des véhicules s'y garent de façon quasi permanente. Il est donc nécessaire de règlementer le stationnement sur celui ci

Le Maire
Conseiller Départemental du
Canton de Mont-Blanc
Marc PEILLEX